

Agence Parcs Canada

Annexe 1 : Mise à jour de la Stratégie ministérielle de développement durable de 2017-2020



Février, 2018

Canada

Section 3 : Les engagements de l'Agence Parcs Canada (Mis à jour en février 2018)



Un gouvernement à faible émission de carbone : Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple en réduisant les émissions de carbone de ses opérations

Ministres responsables : Tous les ministres.

Un gouvernement à faible émission de carbone Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateur(s) de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
<p>Réduire les émissions de GES des immeubles et du parc automobile du gouvernement fédéral de 40 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici à 2030, avec une aspiration à l'atteindre d'ici 2025</p>	<p>Améliorer l'efficacité énergétique de nos édifices et de nos opérations</p>	<p>Réduire de 2 % en dessous des niveaux de 2005 les émissions de GES provenant de ses installations et de son parc de véhicules (1,4% provenant de la réduction des émissions de GES des installations);</p> <p>Valider les portefeuilles des installations pour les rapports sur les émissions de GES en ce qui a trait au carburant, à l'électricité et aux sources non énergétiques;</p> <p>Promouvoir la mise en place de marchés de services énergétiques (MSÉ) pour ses installations afin d'inclure des normes de construction écologiques à haut rendement pour les nouvelles constructions et les grands projets de rénovation.</p> <p>Année retirée pour tenir compte du caractère permanent des mesures.</p>	<p>D'ici 2030, les mesures de l'Agence Parcs Canada visent à réduire de 28 % en dessous des niveaux de 2005 les émissions de GES de ses installations.</p>	<p>Point(s) de départ</p> <p>Quantité totale d'émissions de GES des installations et du parc de véhicules de l'Agence pour 2005-2006 (année de référence) : 38,8 Kt d'éq. CO₂.</p> <p>Quantité totale d'émissions de GES des installations et du parc de véhicules de l'Agence pour 2016-2017 : 33,3 Kt d'éq. CO₂</p> <p>Émissions de GES des installations pour 2005-2006 (année de référence) : 27,4 Kt d'éq. CO₂</p> <p>Émissions de GES des installations pour 2016-2017 : 20,8 Kt d'éq. CO₂</p> <p>Indicateur(s) de rendement</p> <p>Taux de variation (%) des émissions de GES totales des installations et parcs de véhicules</p>	<p>Services internes</p> <p>Création de lieux patrimoniaux</p> <p>Conservation des lieux patrimoniaux</p> <p>Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p> <p>Expérience du visiteur</p> <p>Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>

Un gouvernement à faible émission de carbone Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateur(s) de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
				de l'Agence comparativement aux taux de 2005. Taux de variation (%) des émissions de GES des installations relativement au total combiné (installations et parc de véhicules) de l'Agence comparativement aux taux de 2005.	
	Moderniser le parc de véhicules	<p>Réduire de 2 % en dessous des niveaux de 2005 les émissions de GES provenant des installations et du parc de véhicules (0.6% provenant de la réduction des émissions de GES du parc de véhicules);</p> <p>Acheter 75 % de ses nouveaux véhicules légers parmi les véhicules avec un meilleur rendement énergétique à partir de sa liste de véhicules préautorisés;</p> <p>Promouvoir l'élaboration d'un plan de remplacement sur cinq ans pour les véhicules utilitaires lourds afin de se doter de véhicules avec une meilleure efficacité et émettant moins de GES;</p> <p>Encourager la mise en place d'un parc de véhicules de taille adéquate et à faibles émissions de carbone.</p> <p>Année retirée pour tenir compte du caractère permanent des mesures.</p>	D'ici 2030, les mesures de Parcs Canada aideront à réduire de 12 %, comparativement aux taux de 2005, les émissions de GES du parc de véhicules.	<p>Point(s) de départ</p> <p>Quantité totale d'émissions de GES des installations et du parc de véhicules de l'Agence pour 2005-2006 (année de référence) : 38,8 Kt d'éq. CO₂</p> <p>Quantité totale d'émissions de GES des installations et du parc de véhicules de l'Agence pour 2016-2017 : 33,3 Kt d'éq. CO₂</p> <p>Émissions de GES du parc de véhicules pour 2005-2006 (année de référence) = 11,4 Kt d'éq. CO₂</p> <p>Émissions de GES du parc de véhicules pour 2016-2017 = 12,4 Kt d'éq. CO₂</p> <p>Indicateur(s) de rendement</p> <p>Taux de variation (%) du total des émissions de GES des installations et du parc de véhicules de l'Agence comparativement aux taux de 2005.</p>	<p>Services internes</p> <p>Création de lieux patrimoniaux</p> <p>Conservation des lieux patrimoniaux</p> <p>Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p> <p>Expérience du visiteur</p> <p>Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>

Un gouvernement à faible émission de carbone Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateur(s) de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone au moyen du principe d'achats écologiques	<p>Intégrer la durabilité aux instruments d'achat, aux processus et aux contrôles d'usage courant;</p> <p>Exiger les responsables clés en matière d'approvisionnement l'appui et la promotion d'achats écologiques;</p> <p>Sensibiliser et offrir de la formation sur les achats écologiques aux employés impliqués dans le processus d'approvisionnement;</p> <p>Établir des cibles à l'échelle de l'Agence pour réduire les impacts environnementaux de biens et services spécifiques (p. ex. l'équipement de GI/TI, les véhicules légers, les véhicules lourds, etc.).</p> <p>Année retirée pour tenir compte du caractère permanent des mesures.</p>	Le processus d'achat écologique tient compte de considérations environnementales dans les décisions d'achat et devrait encourager les fournisseurs à rendre leurs biens, services et chaînes d'approvisionnement plus écologiques. La réduction d'émissions de GES, le contenu et l'emballage recyclables sont des aspects pris en compte lors du processus d'achat écologique.	<p>Taux de variation (%) des émissions de GES (des installations et du parc de véhicules) de l'Agence comparativement aux totaux de 2005.</p> <p>Point(s) de départ Nombre (%) de responsables clés en matière d'approvisionnement qui ont facilité le processus d'achat écologique au moyen de divers outils ou activités en 2016-2017 (année de référence) : [7] Nombre (%) de décideurs en matière d'approvisionnement ayant suivi une formation sur le processus d'achat écologique en 2016-2017 (année de référence) : [35] Nombre de catégories de biens et de services pour lesquels des cibles spécifiques en matière d'achat écologique ont été établies pour 2016-2017 (année de référence) : [3]</p> <p>Indicateur(s) de rendement Pourcentage de représentants clés en matière d'approvisionnement qui ont facilité le processus d'achat écologique au moyen de divers outils ou activités.</p>	<p>Services internes</p> <p>Création de lieux patrimoniaux</p> <p>Conservation des lieux patrimoniaux</p> <p>Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p> <p>Expérience du visiteur</p> <p>Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>

Un gouvernement à faible émission de carbone Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateur(s) de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
				<p>Nombre (%) de décideurs en matière d'approvisionnement qui ont suivi une formation sur le processus d'achat écologique.</p> <p>Taux de variation (%) du nombre de biens et de services pour lesquels des cibles spécifiques en matière d'achat écologique ont été établies.</p>	
	Adopter des technologies novatrices.	<p>Établir un partenariat avec des entreprises environnementales canadiennes pour mettre à l'essai à travers l'Agence des technologies propres du Programme d'innovation construire au Canada (PICC). Par exemple, l'Agence pourrait se servir de technologies novatrices pour analyser en temps réel la contamination au pétrole dans des échantillons de sol.</p> <p>Année retirée pour tenir compte du caractère permanent des mesures.</p>	Les mesures visent à favoriser, à soutenir ou à acquérir des technologies écologiques propres et ultramodernes qui réduisent l'empreinte environnementale des activités gouvernementales et contribuent au succès des entreprises de technologies propres canadiennes.	<p>Point(s) de départ</p> <p>Nombre de technologies propres financées par le PICC et mises à l'essai dans les installations de l'Agence en 2016-2017 (année de référence) : [2]</p> <p>Indicateur(s) de rendement</p> <p>Taux de variation (%) du nombre de technologies propres financées par le PICC et mises à l'essai.</p>	<p>Services internes</p> <p>Création de lieux patrimoniaux</p> <p>Conservation des lieux patrimoniaux</p> <p>Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p> <p>Expérience du visiteur</p> <p>Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>

Un gouvernement à faible émission de carbone Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateur(s) de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
	Promouvoir des pratiques durables en matière de déplacements	<p>Continuer d'appliquer la directive sur les voyages et les politiques connexes pour que les pratiques liées aux voyages soient les plus efficaces possible;</p> <p>Promouvoir des pratiques de réunion écologiques en augmentant les installations de téléconférence de 15 %, comparativement au niveau de mars 2016, d'ici mars 2019;</p> <p>Encourager la formation d'équipes vertes bénévoles en milieu de travail qui feront la promotion du transport écologique pour se rendre au travail et d'une utilisation durable des ressources.</p> <p>Année retirée pour tenir compte du caractère permanent des mesures.</p>	Les mesures pour réduire le nombre de voyages d'affaires ou adopter des modes de transport émettant moins de GES tant pour les voyages d'affaires que les déplacements quotidiens aideront à réduire les émissions de GES.	<p>Point(s) de départ</p> <p>Nombre d'installations de téléconférence en 2016-2017 (année de référence) : [72]</p> <p>Nombre d'équipes vertes bénévoles en milieu de travail en 2016-2017 (année de référence) : [2]</p> <p>Indicateur(s) de rendement</p> <p>Taux de variation (%) du nombre d'installations de téléconférence.</p> <p>Taux de variation (%) du nombre d'équipes vertes bénévoles en milieu de travail.</p>	<p>Services internes</p> <p>Création de lieux patrimoniaux</p> <p>Conservation des lieux patrimoniaux</p> <p>Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p> <p>Expérience du visiteur</p> <p>Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>
	Comprendre l'incidence des changements climatiques et renforcer la résilience à leur égard	<p>Continuer à identifier, évaluer et prioriser les risques liés aux changements climatiques et prendre des mesures pour lutter contre ceux-ci dans les domaines de compétences relevant de l'Agence;</p> <p>Collaborer avec les organismes partenaires et les spécialistes pour perfectionner les outils et les approches, y compris un cadre d'adaptation, des rapports régionaux et des ateliers, pour mieux comprendre et appuyer l'adaptation au changement climatique dans les parcs et les aires protégées au Canada.</p> <p>Mesures mises à jour conformément au plan ministériel de 2018-2019.</p>	Parcs Canada intégrera des considérations relatives aux changements climatiques dans les politiques, les programmes et les opérations pour s'adapter à un climat changeant, pour mieux protéger le public, les biens et les ressources ainsi que renforcer les processus de planification et de prise de décisions.	<p>Point(s) de départ</p> <p>Une ébauche d'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques pour l'Agence a été élaborée afin d'identifier les risques liés aux changements climatiques.</p> <p>Nombre de lieux patrimoniaux de l'APC ayant fait l'objet d'un exercice de planification pour l'adaptation aux changements climatiques spécifique au lieu donné.</p> <p>Indicateur(s) de rendement</p>	Cette mesure sera coordonnée par Conservation des lieux patrimoniaux et d'autres programmes concernés.

Un gouvernement à faible émission de carbone Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateur(s) de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
				<p>Pourcentage d'achèvement d'une évaluation exhaustive des risques liés aux changements climatiques et des mesures d'atténuation. [cible : taux d'achèvement de 100 % d'ici l'automne 2019]</p> <p>Pourcentage de lieux patrimoniaux de l'APC visés qui ont développé des plans d'adaptation au changement climatique. [cible : 75 % d'ici 2020]</p>	
	Accroître la transparence et la reddition de comptes.	<p>Communiquer les données annuelles sur l'énergie et les émissions de GES au Centre pour un gouvernement vert (CGV).</p> <p>Année retirée pour tenir compte du caractère permanent des mesures.</p>	N/D	N/D	Services internes
	Élaborer des politiques pour un gouvernement à faibles émissions de carbone.	<p>Harmoniser ses politiques d'écologisation des activités avec le cadre fédéral d'écologisation des opérations gouvernementales.</p> <p>Année retirée pour tenir compte du caractère permanent des mesures.</p>	N/D	N/D	Services internes



Côtes et océans sains : Les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs

Ministres responsables : ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne.

Côtes et océans sains Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
<p>D'ici 2020, 10 % des zones côtières et marines sont protégées grâce à des réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone.</p>	<p>Protéger et gérer les zones marines et côtières</p>	<p>Conclure les négociations d'une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits avec l'Association inuite du Qikiqtani pour l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga (dans le détroit de Lancaster au Nunavut);</p> <p>Lancer une évaluation de faisabilité d'aire marine nationale de conservation dans le bassin arctique au Nunavut (dernière zone de glace);</p> <p>Conclure les évaluations de faisabilité existantes et en cours aux aires marines nationales de conservation proposées dans la région du sud du détroit de Georgia en Colombie-Britannique et les îles de la Madeleine situées dans le golfe du Saint-Laurent;</p> <p>Conclure achever les évaluations de faisabilité et établir les limites définitives de nouvelles propositions d'aires marines nationales de conservation dans les régions marines non représentées, y compris pour un site dans l'est de la baie James, qui, de l'avis de Parcs Canada et du gouvernement de la nation crie, représenterait la région et constituerait la base d'un accord de gestion</p>	<p>L'Agence Parcs Canada s'efforcera de protéger les zones marines et côtières des AMNC pour aider le gouvernement à tenir son engagement de protéger 5 % du milieu marin d'ici 2017 et 10 % d'ici 2020.</p>	<p>Point(s) de départ Depuis le 31 mars 2016, 17 % du réseau d'AMNC est terminé. Il comprend quatre aires représentant cinq des 29 régions marines.</p> <p>Indicateur(s) de rendement Nombre de régions non représentées et progrès démontrables relativement à l'établissement des AMNC. [Cible : 2 par année]</p>	<p>Création de lieux patrimoniaux</p>

Côtes et océans sains Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
		<p>coopérative, et pour un site dans l'ouest de la baie d'Hudson;</p> <p>Travailler avec le gouvernement du Nunatsiavut et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador à l'initiative Imappivut (« nos eaux ») se rapportant à la gestion des océans dans le nord du Labrador à l'intérieur de la région du règlement des Inuit du Labrador. À la suite de la sélection d'une aire marine nationale de conservation potentielle au large des côtes du parc national des Monts-Torngat par Parcs Canada et le gouvernement du Nunatsiavut, se consacrer à l'initiative Imappivut pourrait constituer un moyen d'amorcer le travail sur la proposition d'aire marine.</p> <p>Mesures mises à jour conformément au plan ministériel de 2018-2019.</p>			
	<p>Enrichir nos connaissances sur les écosystèmes côtiers, les aires marines protégées (AMP) et les pêches.</p>	<p>Poursuivre la collaboration avec les autres ministères fédéraux, les peuples autochtones et les intervenants pour présenter des outils stratégiques et de gestion afin d'assurer la conservation et la gestion efficaces des aires marines nationales de conservation;</p> <p>Poursuivra également la mise en œuvre d'un programme de surveillance pilote permettant à l'Agence de mieux comprendre l'état du réseau des aires marines nationales de conservation et de gérer ces aires plus efficacement.</p> <p>Mesures mises à jour conformément au plan ministériel de 2018-2019.</p>	<p>L'Agence Parcs Canada poursuivra ses efforts pour maintenir les AMNC et contribuer à la prise de mesures efficaces de conservation par zone en perfectionnant les connaissances sur les zones marines et côtières.</p>	<p>Point(s) de départ</p> <p>Des plans de surveillance visant les aires marines nationales de conservation sont mis en œuvre pour éclairer la prise de décisions des lieux exploités et contribuer aux des évaluations l'état pour les futurs rapports sur l'état des lieux patrimoniaux naturels et culturels du Canada.</p> <p>Indicateur(s) de rendement</p>	<p>Conservation des lieux patrimoniaux</p>

Côtes et océans sains Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
				Nombre de lieux exploités servant aux évaluations pour les rapports sur l'état des lieux naturels et historiques du Canada. [Cible : 4 d'ici mars 2021]	



Terres et forêts gérées de façon durable : Les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers services écosystémiques pour les générations à venir
Ministres responsables : ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre des Ressources naturelles

Terres et forêts gérées de façon durable Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
<p>D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures devront être conservées au moyen de réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone.</p>	<p>Conserver les espaces naturels.</p>	<p>Confirmer des limites définitives, conclure la négociation des ententes de création avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et la Première nation dénée Lutsel K'e ainsi que d'une entente sur les répercussions et les avantages avec la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest et rédiger des dispositions législatives pour protéger officiellement la réserve de parc national Thaidene Néné (située dans le bras Est du Grand lac des Esclaves des Territoires du Nord-Ouest) en vertu de la Loi sur les parcs nationaux du Canada;</p> <p>Confirmer des limites définitives et l'approche de gouvernance pour une réserve de parc dans la région du Sud de l'Okanagan et de Similkameen (région naturelle du Plateau intérieur) en collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et les Premières nations de la région, puis négocier une ou des entente(s) de création pertinente(s);</p> <p>Conclure l'évaluation de faisabilité en cours pour un projet de parc national dans</p>	<p>L'Agence Parcs Canada élargira le réseau de parcs nationaux qui contribue à la conservation de terres et d'eaux intérieures.</p>	<p>Point(s) de départ À ce jour, 30 des 39 régions naturelles du Canada sont représentées par 46 parcs nationaux et réserves de parc national.</p> <p>Indicateur(s) de rendement Nombre de régions non représentées affichant des progrès démontrables en ce qui a trait à l'établissement de parcs nationaux. Cible : 2 par année</p>	<p>Création de lieux patrimoniaux</p>

Terres et forêts gérées de façon durable Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
		<p>la région d'Entre-les-Lacs au parc national des Basses-Terres du Manitoba;</p> <p>Continuer à jouer un rôle important en tant que responsable national pour le Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique dans l'initiative « En route vers l'objectif numéro 1 du Canada »;</p> <p>Appuyer la reconnaissance et la mise en place d'un ensemble d'aires protégées et de conservation autochtones.</p> <p>Mesures mises à jour conformément au plan ministériel de 2018-2019.</p>			
<p>D'ici 2019, la situation liée à 90 % des indicateurs d'intégrité écologique dans les parcs nationaux est maintenue ou améliorée.</p>	<p>Conserver les espaces naturels.</p>	<p>Établir de nouvelles priorités pour le Programme de conservation et de restauration afin de financer des projets centrés sur des écosystèmes qui peuvent être restaurés ou stabilisés dès 2018-2019. Ce programme finance des initiatives liées au brûlage dirigé, au rétablissement des espèces et à d'autres types de restauration pour améliorer la santé des écosystèmes des parcs. Un programme de surveillance de l'intégrité écologique à fondement scientifique est utilisé pour établir les écosystèmes à restaurer en priorité;</p> <p>Élaborer un plan d'action pour le parc national Wood Buffalo orienté par les recommandations du Comité du patrimoine mondial en collaboration avec les partenaires autochtones, d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les principaux intervenants. Une telle approche unifiée</p>	<p>L'Agence Parcs Canada appuiera le maintien et l'amélioration de l'intégrité écologique des parcs nationaux par l'intermédiaire d'activités de protection, de conservation, de restauration ou d'atténuation des risques.</p>	<p>Point(s) de départ En mars 2016, 90 % des écosystèmes de parcs nationaux sont soit restés dans le même état ou ont été améliorés depuis 2011.</p> <p>Indicateur(s) de rendement Pourcentage d'écosystèmes des parcs nationaux dont l'intégrité écologique est préservée ou améliorée. [Cible : 90 % annuellement]</p> <p>Libellé mis à jour pour qu'il puisse correspondre à l'indicateur de résultat ministériel.</p>	<p>Conservation des lieux patrimoniaux</p>

Terres et forêts gérées de façon durable Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
		<p>tirera parti des meilleures connaissances scientifiques et autochtones existantes et fera ainsi en sorte que le parc national Wood Buffalo demeure à l'avenir un endroit de choix ayant une valeur universelle exceptionnelle pour les prochaines générations.</p> <p>Mesures mises à jour conformément au plan ministériel de 2018-2019.</p>			



Populations d'espèces sauvages en santé : Toutes les espèces ont des populations saines et viables

Ministre responsable : ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

Populations d'espèces sauvages en santé Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
<p>D'ici 2020, les espèces qui sont en sécurité le demeurent et les populations des espèces en péril visées par la loi fédérale montrent des tendances conformes aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion.</p>	<p>Utiliser les lois et les règlements pour protéger les espèces en péril et les oiseaux migrateurs.</p>	<p>Rétablir les espèces en péril (selon un ordre de priorité) grâce au Programme de conservation et de restauration;</p> <p>Soutenir l'élaboration de plans d'action propres aux sites pour les espèces en péril en conformité avec la Loi sur les espèces en péril et faire preuve de leadership au niveau fédéral pour la gestion de l'utilisation des terres et le rétablissement des espèces au moyen d'un programme actif de mise en œuvre et de restauration.</p> <p>Mesures mises à jour conformément au plan ministériel de 2018-2019.</p>	<p>L'Agence Parcs Canada travaille à la protection de toutes les espèces en péril dans les lieux patrimoniaux de même que leurs résidences et leur habitat. Elle appuie ou entreprend également des activités de rétablissement pour maintenir ou améliorer le statut de conservation.</p>	<p>Point(s) de départ</p> <p>Depuis 2016, l'Agence Parcs Canada a rédigé sept plans d'action multiespèces pour des parcs où il y a au moins cinq espèces en péril. Avec l'atteinte de cible, l'accent sera mis sur les parcs avec plus de trois espèces en péril.</p> <p>Indicateur(s) de rendement</p> <p>Nombre de plans d'action pour les lieux de Parcs Canada où il y a au moins trois espèces en péril. Cible : 24 plans d'ici mars 2021</p> <p>Cible et date mises à jour.</p>	<p>Conservation des lieux patrimoniaux</p>



Rapprocher les Canadiens de la nature : Les Canadiens sont informés de la valeur de la nature, en sont entourés, et contribuent à son intendance activement

Ministre responsable : ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

Rapprocher les Canadiens de la nature Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
<p>D'ici à 2020, maintenir ou augmenter le nombre des Canadiens qui sortent en nature —par exemple, en allant visiter des parcs et des espaces verts— et en accroissant la participation aux activités visant la conservation de la biodiversité, comparé au niveau de référence de 2010.</p>	<p>Encourager la participation du public</p>	<p>Communiquer avec un plus grand nombre de Canadiens grâce aux voies numériques (Web, médias sociaux) pour favoriser la compréhension du public et encourager le soutien relativement au rôle de l'Agence dans la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du Canada;</p> <p>Renforcer continuellement la présence sur le Web afin qu'il soit plus facile pour les visiteurs d'interagir avec le contenu en ligne, de planifier leur visite et de s'instruire sur le patrimoine naturel et culturel du Canada;</p> <p>Lancer une campagne de publicité nationale pour diversifier et maintenir la fréquentation et stimuler la fierté nationale envers les lieux patrimoniaux du Canada ainsi que leur protection;</p> <p>En collaboration avec les partenaires, tirer parti des anniversaires marquants du gouvernement du Canada, comme les commémorations des guerres mondiales, le centenaire du droit de vote des femmes au pays et la deuxième Journée des lieux historiques nationaux annuelle, comme</p>	<p>À partir de 2017, l'Agence mettra sur pied des stratégies pour que les publics cibles (jeunes, nouveaux arrivants, population urbaine, etc.) soient inspirés à visiter les endroits qu'elle gère et à créer un rapprochement avec ces endroits.</p>	<p>Point(s) de départ 628 203 visites par de nouveaux Canadiens et de jeunes adultes (2016-2017) (10 %).</p> <p>Indicateur(s) de rendement Pourcentage de visiteurs dans les lieux de Parcs Canada, qui sont de nouveaux Canadiens et de jeunes adultes. [Cible : >10 %]</p> <p>Mis à jour pour faire correspondre à l'indicateur de résultat ministériel.</p> <p>Nombre de contacts personnels et non personnels établis grâce à des initiatives multimédia et de sensibilisation. [Cible : 100 millions de contacts d'ici mars 2019]</p> <p>Cible et date mises à jour.</p>	<p>Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p>

Rapprocher les Canadiens de la nature Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
		<p>moyen d'attirer de nouveaux publics et de renforcer les liens des Canadiens avec le patrimoine du Canada et d'améliorer leur connaissance de celui-ci;</p> <p>À compter de 2018 et pour les années à venir, offrir l'accès gratuit pour tous les visiteurs de moins de 18 ans aux sites de Parcs Canada et ainsi contribuer à former la nouvelle génération de gardiens du patrimoine naturel et culturel du Canada;</p> <p>Collaborer avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et l'Institut pour la citoyenneté canadienne afin de mieux faire connaître les lieux de Parcs Canada pour renforcer les liens entre les nouveaux citoyens et le patrimoine naturel et culturel du Canada. En 2018, l'Agence tiendra plus de 20 cérémonies de citoyenneté dans des parcs nationaux et lieux historiques nationaux et continuera d'offrir un accès gratuit pendant un an aux nouveaux citoyens canadiens dans le cadre du programme du Laissez-passer culturel.</p> <p>Mesures mises à jour conformément au plan ministériel de 2018-2019.</p>			
	Améliorer les programmes et les services pour les visiteurs	<p>Continuer à innover et à élargir et diversifier la gamme de programmes et services offerts dans les lieux patrimoniaux de Parcs Canada pour encourager un plus grand nombre de Canadiens à profiter du plein air et à apprendre sur notre histoire;</p> <p>Étendre le populaire programme d'initiation au camping. L'Agence organisera une trentaine d'activités d'initiation au camping ainsi que des activités de diffusion externe</p>	Pour que le gouvernement du Canada respecte sa priorité visant à permettre à plus de Canadiens de découvrir l'environnement ainsi que les lieux patrimoniaux et à en profiter, Parcs Canada élaborera des programmes et des services novateurs.	<p>Point(s) de départ</p> <p>En 2016, il y a eu 24,7 millions de visiteurs dans les lieux administrés par Parcs Canada.</p> <p>Indicateur(s) de rendement</p>	Expérience du visiteur

Rapprocher les Canadiens de la nature Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
		<p>dans les centres urbains afin de mieux outiller les Canadiens pour se rapprocher et profiter de la nature;</p> <p>Diversifier l'offre d'hébergement et les programmes d'interprétation pour encourager la découverte des lieux patrimoniaux et l'apprentissage. Pour faire suite au succès de 2017 et aux commentaires des visiteurs, les outils de planification en ligne et les capacités de réservation pour faciliter la planification des séjours seront améliorés;</p> <p>Collaborer avec les partenaires autochtones à l'échelle nationale et à l'échelle locale pour développer le tourisme autochtone au Canada afin de mieux faire connaître et comprendre aux visiteurs les cultures autochtones et contribuer à la prospérité économique;</p> <p>Continuer à faire connaître les récits fascinants de l'expédition de Franklin aux Canadiens et au monde entier. L'une des plus importantes initiatives d'archéologie subaquatique de l'histoire canadienne a de nombreuses histoires à raconter, y compris les rencontres entre les Inuits et les explorateurs européens et le rôle important joué par les Inuits dans la découverte du NSM Erebus et du NSM Terror;</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre d'une nouvelle approche de présentation de l'histoire dans les sites de Parcs Canada conformément au nouveau cadre de commémoration historique. Cette approche polyphonique est centrée sur le public et</p>		<p>Maintien ou accroissement du nombre de personnes qui se rapprochent de la nature dans les lieux patrimoniaux de Parcs Canada. [Cible : => 24,7 millions annuellement]</p> <p>Mis à jour pour faire correspondre à l'indicateur du résultat ministériel.</p>	

Rapprocher les Canadiens de la nature Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
		<p>s'assure ainsi que les perspectives autochtones et les contributions des Autochtones à l'histoire du Canada sont présentes et reconnues;</p> <p>Continuer à renouveler les installations contemporaines qui facilitent l'accès des visiteurs et l'utilisation des lieux patrimoniaux pour assurer la qualité et la fiabilité de l'offre au visiteur et pour répondre à l'évolution de la demande et des besoins de la population. Les projets comprennent des améliorations aux installations de camping dans la réserve de parc national Pacific Rim et le parc national et lieu historique national Kejimikujik, des améliorations aux installations servant aux visiteurs au lieu historique national du Canal-de-Lachine et dans la réserve de parc national Nahanni et des améliorations aux infrastructures qui facilitent l'accès aux visiteurs dans les parcs nationaux Jasper et du Gros-Morne.</p> <p>Mesures mises à jour conformément au plan ministériel de 2018-2019.</p>			



Collectivités sûres et saines : Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres et durables qui contribuent à leur santé et à leur bien-être

Ministres responsables : ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre de la Santé.

Collectivités sûres et saines Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes du Ministère	Contribution de chaque mesure du Ministère à l'objectif et à la cible de la SFDD	Point(s) de départ / d'indicateurs de rendement	Programme(s) au sein duquel/desquels les mesures du Ministère seront prises
<p>D'ici à 2020, traiter les 4 300 substances identifiées comme des priorités d'action dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques</p>	<p>Faire preuve de leadership en matière d'évaluation et d'assainissement des sites contaminés.</p>	<p>Contribuer à l'exécution de la phase III du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF) afin de réduire les risques potentiels pour l'environnement et la santé humaine ainsi que les passifs financiers connexes;</p> <p>Évaluer 38 sites contaminés fédéraux financés par le PASCF;</p> <p>Assainir 49 sites contaminés fédéraux prioritaires ou en gérer les risques.</p> <p>Mesures mises à jour pour tenir compte de la chronologie complète de la stratégie, de 2017-2018 à 2019-2020.</p>	<p>L'évaluation des sites contaminés fédéraux réduit les incertitudes liées aux risques que présentent ces sites. Les mesures subséquentes d'assainissement ou de gestion des risques atténuent les risques connexes et les passifs financiers. On prévoit que jusqu'à 95 % des dépenses en assainissement du PASCF contribueront à réduire les passifs financiers.</p>	<p>Point(s) de départ</p> <p>Nombre de sites financés par le PASCF où les activités d'évaluation ont été complétées en 2016-2017 (année de référence) : [4]</p> <p>Nombre de sites prioritaires financés par le PASCF où les activités d'atténuation des risques financées par le PASCF ont été complétées en 2016-2017 (année de référence) : [2]</p> <p>Indicateur(s) de rendement</p> <p>Modification du nombre de sites financés par le PASCF où les activités d'évaluation ont été complétées.</p> <p>Modification du nombre total de sites prioritaires financés par le PASCF où les activités d'atténuation des risques financées par le PASCF ont été complétées.</p>	<p>Services internes</p> <p>Conservation des lieux patrimoniaux</p>